



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 18

No. FDS : 173478
V005.0

3471B

Révision: 17.09.2018

Date d'impression: 02.10.2018

Remplace la version du: 21.02.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

3471B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Durcisseur époxyde

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NV Henkel Belgium S.A.

Havenlaan 16

1080 Brussel

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 25 55

Fax: +32 (2) 421 25 99

ua-productsafety.benelux@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j – 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j – 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Corrosion cutanée Catégorie 1B

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésion oculaire grave Catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisant de la peau Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour la reproduction Catégorie 1B

H360F Peut nuire à la fertilité.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:**Contient**

4,4'-Isopropylidènediphénol

Isophorone diamine
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine

3,6,9-triazaundécaméthylènediamine

Mention d'avertissement:**Danger****Mention de danger:**

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H360F Peut nuire à la fertilité.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseil de prudence:**Prévention**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseil de prudence:**Intervention**

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	201-245-8 01-2119457856-23	2,5- 10 %	Aquatic Chronic 2 H411 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 STOT SE 3 H335 Repr. 1B H360F ===== UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH
Isophorone diamine 2855-13-2	220-666-8 01-2119514687-32	2,5- 10 %	Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H312 Skin Corr. 1B H314 Skin Sens. 1A H317 Aquatic Chronic 3 H412
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine 68953-36-6	273-201-6	2,5- 10 %	Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 1 H410 Aquatic Acute 1 H400
1,5-Pentanediamine, 2-méthyl- 15520-10-2	239-556-6	<= 2,5 %	Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H312 Acute Tox. 4 H332 Skin Corr. 1A H314 STOT SE 3 H335
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	203-986-2 01-2119487290-37	<= 2,5 %	Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 2 H411 Skin Corr. 1B H314

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air.
En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.
Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

Cause des brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 Port de gants et de lunettes de sécurité conseillé
 Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
 Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
 Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
 De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage dans les emballages d'origine fermé.
 Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
 Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Durcisseur époxyde

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour
 Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7 [BISPHÉNOL A]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7 [BISPHÉNOL A (4,4'-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL) (FRACTION INHALABLE)]		2	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Eau douce		0,018 mg/l				
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Eau salée		0,018 mg/l				
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Eau (libérée par intermittence)		0,011 mg/l				
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Usine de traitement des eaux usées.		320 mg/l				
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Sédiments (eau douce)				1,2 mg/kg		
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Sédiments (eau salée)				0,24 mg/kg		
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Sol				3,7 mg/kg		
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Air						
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Prédateur						
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	Eau douce		0,06 mg/l				
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	Eau salée		0,006 mg/l				
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	Eau (libérée par intermittence)		0,23 mg/l				
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	Sédiments (eau douce)				5,784 mg/kg		
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	Sédiments (eau salée)				0,578 mg/kg		
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	Sol				1,121 mg/kg		
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	Usine de traitement des eaux usées.		3,18 mg/l				
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	Sol				0,683 mg/kg		
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	Eau douce		0,0068 mg/l				
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	Eau salée		0,00068 mg/l				
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	Sédiments (eau douce)				3,43 mg/kg		
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	Sédiments (eau salée)				0,343 mg/kg		
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	Usine de traitement des eaux usées.		9,73 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,031 mg/kg	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,031 mg/kg	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,002 mg/kg	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		2 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		2 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,002 mg/kg	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,004 mg/kg	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,004 mg/kg	
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		20,1 mg/m3	
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		20,1 mg/m3	
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,526 mg/kg	
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,74 mg/kg	
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,29 mg/m3	
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		6940 mg/m3	
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,32 mg/kg	
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,38 mg/m3	
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,53 mg/kg	
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine	Grand public	oral	Exposition à court		26 mg/kg	

112-57-2			terme / aiguë - effets systémiques			
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2071 mg/m ³	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		10 mg/kg	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,29 mg/cm ²	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,56 mg/cm ²	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,036 mg/cm ²	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Utiliser un filtre A-P2 en cas de dégagement de vapeurs/aérosols pouvant être inhalé.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

lunettes de sécurité à protection intégrale

Eviter le contact avec les yeux.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte
	Gris
Odeur	D'amine
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH (20 °C (68 °F))	> 10
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	> 200 °C (> 392 °F)
Point d'éclair	> 100 °C (> 212 °F)
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité ()	2,4 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	légèrement soluble
Solubilité qualitative (Solv.: solvant organique)	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Température d'auto-inflammation > 300 °C (> 572 °F)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec les oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Eviter le contact avec les acides et les agents oxydants.

Eviter tout contact avec l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
4,4'- Isopropylidènediphénol 80-05-7	LD50	> 2.000 - < 5.000 mg/kg		
4,4'- Isopropylidènediphénol 80-05-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	2.500 mg/kg		Jugement d'experts
Isophorone diamine 2855-13-2	LD50	1.030 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine 68953-36-6	LD50	> 4.750 mg/kg	rat	non spécifié
1,5-Pentanediamine, 2- methyl- 15520-10-2	LD50	1.170 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
3,6,9- trizaundécamethylenedia mine 112-57-2	LD50	1.716 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
4,4'- Isopropylidènediphénol 80-05-7	LD50	3.600 mg/kg	lapins	non spécifié
Isophorone diamine 2855-13-2	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	2.000 mg/kg		Jugement d'experts
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine 68953-36-6	LD50	> 2.000 mg/kg		non spécifié
1,5-Pentanediamine, 2- methyl- 15520-10-2	LD50	1.870 mg/kg		OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
3,6,9- trizaundécamethylenedia mine 112-57-2	LD50	1.260 mg/kg	lapins	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Isophorone diamine 2855-13-2	LC50	> 5,01 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
1,5-Pentanediamine, 2- methyl- 15520-10-2	LC50	1.225 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1,5-Pentanediamine, 2- methyl- 15520-10-2	hautement corrosif	3 mn	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
3,6,9- triazadécaméthylenedia mine 112-57-2	Corrosif	4 h	lapins	Test Draize

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Isophorone diamine 2855-13-2	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
4,4'- Isopropylidènediphénol 80-05-7	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Isophorone diamine 2855-13-2	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
3,6,9- triazadécaméthylenedia mine 112-57-2	sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
4,4'- Isopropylidènediphénol 80-05-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié
Isophorone diamine 2855-13-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity)
3,6,9- triazaundécamethylenedia mine 112-57-2	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
3,6,9- triazaundécamethylenedia mine 112-57-2	douteuse	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 479 (Genetic Toxicology: In Vitro Sister Chromatid Exchange Assay in Mammalian Cells)
3,6,9- triazaundécamethylenedia mine 112-57-2	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.	avec ou sans		OECD Guideline 482 (Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells In Vitro)
3,6,9- triazaundécamethylenedia mine 112-57-2	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
4,4'- Isopropylidènediphénol 80-05-7	NOAEL P 300 ppm		oral : alimentation	souris	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Isophorone diamine 2855-13-2	NOAEL < 60 mg/kg	oral : eau sanitaire	13 weeks	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
3,6,9- triazaundécamethylenedia mine 112-57-2	LOAEL 50 mg/kg	oral : gavage	26 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
3,6,9- triazaundécamethylenedia mine 112-57-2	NOAEL 50 mg/kg	oral : gavage	26 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	LC50	4,6 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	NOEC	0,016 mg/l	444 Jours	Pimephales promelas	EPA OPP 72-5 (Fish Life Cycle Toxicity)
Isophorone diamine 2855-13-2	LC50	110 mg/l	96 h	Leuciscus idus	EU Method C.1 (Acute Toxicity for Fish)
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine 68953-36-6	LC50	0,19 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,5-Pentanediamine, 2-méthyl- 15520-10-2	LC50	1825 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	LC50	420 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	EC50	3,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Isophorone diamine 2855-13-2	EC50	42 mg/l	24 h	Daphnia magna	non spécifié
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine 68953-36-6	EC50	1,48 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1,5-Pentanediamine, 2-méthyl- 15520-10-2	EC50	19,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1,5-Pentanediamine, 2-méthyl- 15520-10-2	EC50	19,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
3,6,9-triazaundécaméthylenediamine 112-57-2	EC50	24,1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	NOEC	0,17 mg/l	28 Jours	Americamysis bahia	EPA OPPTS 850.1350 (Mysid Chronic Toxicity Test)
Isophorone diamine 2855-13-2	NOEC	3 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
acides gras de tallol, produits de réaction avec la	NOEC	0,32 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

tétraéthylènepentamine 68953-36-6					
1,5-Pentanediamine, 2-methyl- 15520-10-2	NOEC	4.16 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	EC50	> 2,73 - 3,1 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	EC10	1,36 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Isophorone diamine 2855-13-2	NOEC	1,5 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
Isophorone diamine 2855-13-2	EC50	37 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine 68953-36-6	EC50	0,638 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine 68953-36-6	EC10	0,395 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,5-Pentanediamine, 2-methyl- 15520-10-2	EC50	> 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,5-Pentanediamine, 2-methyl- 15520-10-2	NOEC	10 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	NOEC	0,5 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	EC50	6,8 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	EC10	> 320 mg/l	18 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test)
Isophorone diamine 2855-13-2	EC10	1.120 mg/l	18 h		not specified
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine 68953-36-6	EC10	24 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	CE50	1.600 mg/l	1 h		EU Method C.11 (Biodegradation: Activated Sludge Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	facilement biodégradable	aérobie	89 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Isophorone diamine 2855-13-2		aérobie	8 %	28 Jours	OECD Guideline 301 A (new version) (Ready Biodegradability: DOC Die Away Test)
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine 68953-36-6	Non facilement biodégradable.	aérobie	24 %	28 day	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
1,5-Pentanediamine, 2-méthyl- 15520-10-2	facilement biodégradable	aérobie	100 %	21 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	dans les conditions du test, pas de biodégradation d'observée	aérobie	0 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	5,1 - 67	42 Jours	25 °C	Cyprinus carpio	autre guide

12.4. Mobilité dans le sol

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	3,4	21,5 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine 68953-36-6	2,2	25,2 °C	OECD Guideline 123 (Partition Coefficient (1-Octanol / Water), Slow-Stirring Method)
1,5-Pentanediamine, 2-méthyl- 15520-10-2	<= 1	25 °C	autre guide
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	-3,16		non spécifié

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Isophorone diamine 2855-13-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
acides gras de tallol, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine 68953-36-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.
Collecte de déchets pour recyclage ou retraitement agréé.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR	1759
RID	1759
ADN	1759
IMDG	1759
IATA	1759

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Acides gras de tallol, produits de réaction avec la tetraethylenepentamine,2-Methylpentane-1,5-diamine)
RID	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Acides gras de tallol, produits de réaction avec la tetraethylenepentamine,2-Methylpentane-1,5-diamine)
ADN	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Acides gras de tallol, produits de réaction avec la tetraethylenepentamine,2-Methylpentane-1,5-diamine)
IMDG	CORROSIVE SOLID, N.O.S. (Fatty acids, tall-oil, reaction products with tetraethylenepentamine,2-Methylpentane-1,5-diamine)
IATA	Corrosive solid, n.o.s. (Fatty acids, tall-oil, reaction products with tetraethylenepentamine,2-Methylpentane-1,5-diamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement
RID	Dangereux pour l'environnement
ADN	Dangereux pour l'environnement
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
-----	----------------

	Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC < 3 %
(2010/75/EC)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés